

Paris, le 9 novembre 2020

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Un nombre significatif de maires, dont plusieurs maires de la circonscription, ont dernièrement publié des tribunes, pris des arrêtés de soutien à nos petits commerçants.

Je comprends évidemment cette démarche. Je m'associe évidemment à ce soutien. Mais, parce que c'est mon rôle et aussi ma conviction, je voudrai vous faire part de mes réflexions à ce sujet.

Le gouvernement a, en regard de la situation sanitaire, décidé d'un reconfinement du pays. La situation n'est pas la même qu'au printemps. A bien des égards, cette « 2^{ème} vague » est plus inquiétante que la première. Nous avons certes appris des événements du printemps mais la généralisation de l'épidémie sur l'ensemble du territoire nous prive de marge de manœuvre.

Il ne s'agit pas d'une punition ou d'une décision à l'emporte-pièce. Le gouvernement est sur la ligne de crête entre la santé de nos concitoyens et la sauvegarde de nos entreprises et de nos emplois, avec un virus dont nous avons appris que la circulation est particulièrement rapide.

Prenons le premier point. Il se décline en deux objectifs. Il s'agit d'une part de sauver le maximum de vies mais aussi d'éviter absolument la submersion de notre système de soins. Dans notre pays, les médecins ne sont pas obligés, aujourd'hui de « trier » entre ceux qui vont vivre et ceux qu'on va laisser mourir. Dans notre pays, les médecins continuent à soigner les autres maladies graves et peuvent satisfaire à toutes les urgences. Ce n'est pas le cas dans tous les pays, et ce ne sera plus le cas dans le nôtre pays si nous n'agissons pas vigoureusement.

Alors souvent la réponse à ce qui précède est de dire : « alors pourquoi ne pas reconfiner totalement ? ». C'est parce que, là encore, nous avons appris de la période écoulée. Nous avons tous constaté que le confinement avait non seulement des effets économiques mais aussi sanitaires. Il est indispensable de poursuivre l'éducation et la socialisation de nos enfants. Il est nécessaire d'accompagner nos anciens et de préserver un minimum de contacts avec eux.

Et il est nécessaire de continuer à vivre, physiquement. Il y a donc des dérogations pour pouvoir faire un minimum de déplacements, se soigner et aller faire ses courses. Pour limiter le brassage qui favorise la diffusion du virus, la décision a été prise de fermer les commerces non-vitaux et, principalement, les

cafés et les restaurants. Et, afin de modifier durablement les comportements de nos concitoyens, déjà trop enclins à se porter vers les grandes surfaces, il a été demandé à ces dernières de neutraliser les rayons de vente des produits qui ne sont pas de première nécessité.

Alors il est vrai que le gouvernement arbitre en continu entre les contraintes. Et il le fait, et c'est le deuxième point, en essayant de faire en sorte que nos emplois et nos entreprises passent cette période terrible sans trop de casse.

Le dispositif de confinement fait porter une charge très lourde sur les commerçants concernés, sachant qu'il ne s'agit ni des commerces alimentaires, ni des commerces médicaux, ni d'un nombre important d'autres professions. J'ai observé, par exemple, avec beaucoup de sympathie, la mobilisation en faveur des libraires car j'ai tendance à penser, en effet, que les livres sont, dans cette période, des biens essentiels.

C'est bien parce que le gouvernement est parfaitement conscient de cette réalité qu'il a mis en œuvre deux actions. La première est un dispositif augmenté des aides au profit des entreprises et des indépendants. Vous le savez bien, le fond de solidarité a été porté à 10000 euros au lieu de 1500. Il faut noter que le « retrait commande » ne sera pas compté dans le CA des commerçants. Si un commerçant avait 10 000 euros de CA en novembre 2019, il pourra toucher 10 000 euros du fonds de solidarité en novembre 2020 en plus du CA qu'il fera grâce au « retrait commande ». Les PGE ont été prolongés et il y a encore d'autres mesures importantes.

Mais je sais aussi que l'ambition d'un entrepreneur, sa raison d'être, ce n'est pas de toucher des subventions ou des dédommagements. Sa raison d'être, c'est de travailler au développement de son entreprise. Mais nous sommes dans une période d'exception, et la gravité de la situation impose cette arrêt d'un certain nombre de commerces.

Une autre question est de savoir si d'autres solutions sont possibles.

J'écoute les milliers de spécialistes des épidémies qui se révèlent aujourd'hui dans notre pays. Mais j'écoute aussi les médecins. Ceux-ci sont quasi-unanimes sur une conclusion : le confinement est indispensable et il devrait même être plus rigoureux – du strict point de vue de la lutte contre l'épidémie.

Fidèle à sa volonté d'action au plus près de l'évolution de l'épidémie, le Premier ministre a reçu les fédérations professionnelles de l'ensemble des commerçants de proximité. Une clause de revoyure est prévue pour le 12 novembre. Je souhaite de tout cœur que l'évolution de la situation sanitaire permette de relâcher le dispositif. Vous le souhaitez aussi, nos commerçants encore davantage. C'est aussi le cas, évidemment, du gouvernement.

Mais cela ne se fera que si la situation sanitaire le permet. Baisser la garde trop tôt, c'est prendre le risque quasi-certain de replonger. Si cela devait être le cas, j'attire votre attention sur le fait que cela voudrait dire un reconfinement pendant les fêtes de Noël. Qui peut souhaiter cela ? Pensons à nos familles, nos commerçants.

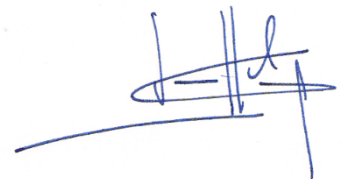
L'enjeu du reconfinement d'aujourd'hui, Olivier Veran l'a dit très clairement mardi dernier, c'est aussi de laisser le maximum de chances à un assouplissement à Noël, à la réouverture des commerces dans

les semaines qui précèdent les fêtes, là où de nombreux commerces font jusqu'à 50% de leur chiffre d'affaire annuel.

Je souhaite que nous arrivions au plus vite à dépasser cette période. Je serai à vos côtés, pour soutenir l'action que vous menez tous avec courage et lucidité pour préserver vos communes, leur cadre de vie, la santé des habitants, le fonctionnement des services publics, les emplois et nos commerces. Je suis à votre disposition pour accompagner ceux qui en auraient besoin dans la mobilisation des aides du gouvernement, qui sont renforcées à hauteur de 20 milliards (niveau inédit) dans le projet de loi de finance rectificative.

Je crois le débat que nous avons légitime. Vous avez entre vos mains ma contribution à celui-ci. Mais je souhaite que nous prenions en compte dans ce débat, la réalité terrible à laquelle nous sommes confrontés : ce lundi 9 novembre, ont été enregistrés 40987 décès depuis le début de l'épidémie, et 49000 nouvelles contaminations en 24h.

Bien à vous et amitiés.



Guillaume VUILLETET

*Député du Val d'Oise, Membre de la commission des Lois
Vice-président du groupe La République en Marche*